

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

*Le rapport d'orientation budgétaires 2021 est annexé à la délibération n°2021/03 du Conseil Syndical du 15 mars 2021.*

### Préambule

- En application des dispositions de la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif s'impose aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'à leurs établissements publics administratifs.
- L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe, renforce la transparence des collectivités locales.

Ces dispositions sont codifiées à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le débat d'orientation budgétaire permet à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- d'en apprécier les contraintes,
- de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront traduites dans le budget primitif,
- de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

Il s'appuie sur un rapport de l'exécutif qui définit notamment :

- les orientations budgétaires envisagées par la collectivité (évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en exploitation comme en investissement) ;
- la présentation des engagements pluriannuels envisagés ;
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget ;
- dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, la structure et l'évolution prévisionnelle des dépenses et des effectifs, notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Enfin, le rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié.

### A - Rétrospective de l'exécution budgétaire 2020

Pour mémoire, les trois régies personnalisées du SYDEME ont été dissoutes et leur activité intégrée par le syndicat le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### A-1 La sauvegarde d'un service public de grande qualité

Lors du changement de gouvernance du Sydeme, en avril 2019, l'objectif était de construire ensemble un

nouvel avenir pour le syndicat, sur des **bases sincères, transparentes et partagées par l'ensemble des membres**. Cet objectif n'a pas changé lors du renouvellement des instances du Sydeme, en septembre 2020 et a d'ores et déjà permis de mettre en œuvre un certain nombre de mesures de réorganisation, de rationalisation des coûts de fonctionnement et surtout le recentrage du Sydeme sur ses missions statutaires, à savoir le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés de ses collectivités adhérentes.

Le Sydeme assure au quotidien **un service public de transport et de traitement des déchets indispensable** aux 370 539 habitants (donnée 2021), aux entreprises et aux administrations d'un territoire composé de dix structures intercommunales adhérentes. Toutes les énergies doivent donc être mobilisées pour trouver les solutions garantissant la pérennisation de ce service.

## **A-2 De nombreuses mesures de restructuration du Sydeme et de ses filiales**

En 2020, les activités des ex-régies du Sydeme, dissoutes au 31 décembre 2019, ont été intégrées au budget du Sydeme. Ce nouveau fonctionnement a permis d'une part **d'élaborer un prévisionnel pluriannuel de gestion consolidé sur une seule entité**, d'accroître la lisibilité des comptes et de favoriser l'analyse des coûts et, d'autre part, d'exercer des contrôles permanents de gestion.

## **A-3 Un retour à la rigueur de gestion et à un bilan d'exploitation positif.**

La stratégie du Sydeme envisagée dès le changement de gouvernance est celle d'un refinancement, à minima de la dette fournisseurs pour permettre au syndicat de prendre un nouveau départ sur des bases saines.

En parallèle, **la priorité a été donnée au retour à l'équilibre du bilan d'exploitation annuel, équilibre retrouvé en 2020, hors déficit antérieur reporté.**

### *A.3.1 Réduction et optimisation du budget de fonctionnement*

Le travail continu de rationalisation des frais de fonctionnement, la restructuration des services, l'optimisation progressive des procédures d'achat et la réduction importante de la ressource humaine auront permis au Sydeme de générer, malgré la crise COVID et les baisses de recettes afférentes, un résultat d'exploitation positif de 3 355 957,51 €. Ce résultat intègre :

- les mouvements (mandats et titres de recettes),
- les écritures de neutralisation de la fusion des trois régies et du Sydeme au 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- les reprises de provisions (1 614 061,98€),
- la totalité des rattachements 2020 (22 450 360,63 €),
- les charges constatées d'avance (3 020 000,00 €).

Le déficit d'exploitation cumulé, toutes entités confondues, passe ainsi de 18 890 729,46 € en 2019 à 15 534 771,95 € en 2020.

### Pour mémoire :

- Le rattachement des charges et produits est effectué en application des principes d'indépendance des exercices et d'annualité. Il vise à faire apparaître dans le résultat d'un exercice donné les charges et produits qui s'y rapportent, en l'occurrence des charges correspondant à des services faits et les produits correspondant à des droits acquis, nés au cours d'un exercice, mais qui n'ont pu être comptabilisés (factures non reçues, échéance qui intervient après la clôture de l'exercice par ex).
- Ecritures de fusion : avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le Sydeme facturait aux régies la mise à disposition de personnel, la location de matériel et de locaux. Les régies facturaient au Sydeme des prestations de services : distribution et fabrication de sacs, transport et traitement des déchets.

En 2020, les budgets des trois régies ont été mis à 0. Les rattachements de charges ont été annulés aux articles correspondants au sein du chapitre 011 et neutralisés par des titres émis à l'article 778 (autres produits exceptionnels). Les titres de recettes ont été, eux, neutralisés par des mandats émis à l'article 673 (titres annulés sur exercice antérieur).

Les écritures de fusion sont donc neutres au sein du budget de l'exercice 2020.

- Les charges constatées d'avance représentent les achats effectués au cours d'un exercice qui n'ont pas encore été consommés à sa clôture. Elles correspondent aux dépenses (achats de biens ou de services) enregistrées lors d'un exercice, mais dont la livraison n'interviendra pas avant l'exercice suivant. Il s'agit d'une écriture de fin d'année qui a pour effet de diminuer le solde des comptes de charges inscrit dans le compte de résultat, donc d'améliorer le résultat. Elle est automatiquement annulée en début d'année suivante.

Le Sydeme applique le mécanisme de charges constatées d'avance aux charges liées à la confection de sacs depuis 2014 : initialement, les sacs étaient achetés en Asie, distribués aux habitants et payés au cours de l'année N. Les sacs sont conservés dans les foyers des ménages pendant une durée estimée de 9 à 10 mois. Ces sacs sont ainsi traités au cours de l'année N+1.

Le Sydeme ne facturait la mise à disposition de sacs aux ménages via les douzièmes qu'en année N+1. Il considérait donc que l'achat des sacs constituait une charge constatée d'avance (CCA) qu'il inscrivait à l'article 611 (sous-traitance générale) en fin d'année N (de 2,125M € en 2014 à 3,3M € en 2019) automatiquement annulée en début d'année N+1.

Ainsi, depuis 2014, le résultat de l'exercice est amélioré artificiellement d'environ 3,3 millions d'euros. En effet, si ce mécanisme trouvait éventuellement une justification pendant la période d'acquisition des sacs en Asie, il aurait dû être stoppé dès la mise en route de l'usine de production de sacs, ce qui n'a pas été le cas et a donc permis à la précédente gouvernance d'améliorer artificiellement le résultat annuel à hauteur de 3,3M € par an !

Or, les douzièmes facturés aux EPCI en année N sont une avance sur les prestations servies au cours de cette même année. Le mécanisme des charges constatées d'avance ne trouve donc plus à s'appliquer. Cependant, en début d'année 2020, les crédits ouverts à l'article 611 ont été automatiquement amputés de 3,3 millions d'euros. Le rattachement à l'exercice 2020 de l'ensemble des factures 2020 se révélait impossible. C'est pourquoi, afin de respecter les principes d'indépendance et d'annualité budgétaire, des charges constatées d'avance ont été une dernière fois inscrites en 2020 à hauteur de 3 020 000€ calculés en fonction du coût de l'activité de l'usine à sacs.

Le résultat réel de l'exercice 2020 doit donc être lu ainsi :

Résultat d'exploitation 2020	+ 3 355 957,21 €
Charges constatées d'avance	-3 020 000,00 €
Résultat corrigé	+ 335 957,21 €

Le budget 2021 sera impacté par l'annulation des charges constatées d'avance 2020.

Le résultat corrigé reflète la totale transparence et les efforts mis en œuvre par le Sydeme depuis 2019 pour assainir ses finances, mais également le poids de la crise sanitaire.

### Synthèse des mouvements 2020

	Exploitation	Investissement
Dépenses réelles 2020	40 188 816,15	14 119 134,59
Dépenses d'ordre 2020	5 179 859,67	2 444 308,64
<b>TOTAL</b>	<b>45 368 675,82</b>	<b>16 563 443,23</b>
Recettes réelles 2020	46 280 324,69	11 251 957,72
Recettes d'ordre 2020	2 444 308,64	5 179 859,67
<b>TOTAL</b>	<b>48 724 633,33</b>	<b>16 431 817,39</b>
<b>Résultats de l'exercice 2020</b>	<b>3 355 957,51</b>	<b>- 131 625,84</b>
Résultat reporté 2019	- 18 890 729,46	2 195 036,28
<b>Résultats cumulés 2020</b>	<b>- 15 534 771,95</b>	<b>2 063 410,44</b>
Restes à réaliser 2020	-	77 304,37

Plus précisément, le bilan des résultats 2018 à 2020 du Sydeme et ses régies démontre ci-dessous :

- la maîtrise des dépenses d'exploitation ;
- la baisse des recettes d'exploitation en 2020 liées principalement à la crise sanitaire, en tenant compte de l'annulation du rattachement de produits liés au remboursement du CICE en l'attente d'une décision de justice (980 000€),
- un résultat positif pour la première fois en 2020,
- une amélioration de l'investissement.

DEPENSES		Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	25 307 102	21 024 210	23 413 340
60	Achats et variation de stocks	4 852 131	4 801 419	3 998 072
61	Services extérieurs	19 303 845	15 152 834	18 587 120
62	Autres services extérieurs	434 743	389 938	379 088
63	Impôts, taxes et versements assimilés	716 384	680 020	449 060
012	CHARGES DE PERSONNEL	10 766 987	10 676 382	8 332 143
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 622 521	11 399 452	2 717 622
66	CHARGES FINANCIERES	2 824 434	2 670 546	4 023 968
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	66 144	3 628 756	0
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	4 915 242	5 386 035	5 179 860
<b>Dépenses courantes de l'exercice</b>		<b>47 502 431</b>	<b>54 785 382</b>	<b>43 666 933</b>

**RESULTAT COURANT DE L'EXERCICE** -2 334 796,38 € -13 576 636,18 € 437 187,01 €

67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	634 853	3 036 325	1 701 743
<b>Dépenses exceptionnelles de l'exercice</b>		<b>634 853</b>	<b>3 036 325</b>	<b>1 701 743</b>

**RESULTAT EXCEPTIONNEL** -251 085,83 € -2 542 634,81 € 2 918 770,50 €

**RESULTAT DE L'EXERCICE** -2 585 882,21 € -16 119 270,99 € 3 355 957,51 €

RESULTAT ANTERIEUR REPORTE -152 211,87 € -2 771 458,47 -18 890 729,46 €

RESULTAT CUMULE DE CLÔTURE -2 738 094,08 € -18 890 729,46 € -15 534 771,95 €

dont part affectée invest CSM 15 000,00 €

dont part affectée invest ECOTRI 18 364,39 €

-2 771 458,47

RECETTES		Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020
013	ATTENUATION DE CHARGES	973 770	779 627	-52 653
70	VENTES PROD.FAB.,PREST.SERV., MAR.	40 010 757	36 137 862	38 161 322
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	755 863	633 392	207 054
75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	2 667 050	3 011 734	1 726 917
76	PRODUITS FINANCIERS	1 044	2 792	3 109
78	REPRISES DE PROVISIONS	0	0	1 614 062
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	759 150	643 338	2 444 309
<b>Recettes courantes de l'exercice</b>		<b>45 167 634</b>	<b>41 208 745</b>	<b>44 104 120</b>

77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	383 767	493 690	4 620 513
<b>Recettes exceptionnelles de l'exercice</b>		<b>383 767</b>	<b>493 690</b>	<b>4 620 513</b>

### **Principales réalisations d'investissement 2020 (en € HT) :**

Centre de transfert de Creutzwald	Achèvement des travaux de réalisation du centre de transfert de Creutzwald - montant total :	1 202 951,48
	Acquisition d'une guitoune pour le gardien du site de Creutzwald	17 493,00
	Panneaux signalétiques	10 600,00
	Acquisition d'un ordinateur et une imprimante	929,28
Méthanisation	Remplacement de deux postes de conduite et d'un poste ingénieur (PC destinés à la gestion du process de l'usine)	5 276,01
	Installation de trois monitorings en ligne	24 200,00
	Acquisition d'un échafaudage pour l'usine de méthanisation	19 500,00
	Fourniture et pose d'un équipement nécessaire à la mise en fonction du groupe de dépollution + groupes hydrauliques en liaison avec le groupe de dépollution	7 473,58
	Remplacement de 3 ordinateurs portables	1 167,00
	Installation d'une ligne de vie sur la passerelle extérieure	2 300,38
Flotte automobile	Acquisition de véhicules en fin de leasing	28 897,22
	Fourniture d'un système intégré d'identification des bacs pour la nouvelle benne à ordures ménagères	8 451,50
CT2E	Fourniture et pose d'un adoucisseur (circuit de chauffage)	2 129,00
Equipeement informatique	Acquisition de trois ordinateurs portables pour les services administratifs	2 671,06

#### *A.3.2 Application d'une réelle politique d'achat*

70 prestations étaient auparavant confiées à des tiers sans mise en concurrence. Au cours de l'année 2020, de meilleures offres technico-économiques ont été recherchées par la mise en concurrence des commandes du Sydeme, conformément aux règles de la commande publique.

A ce titre, les prestations engageant les plus gros montants ont donné lieu à des appels d'offres et notamment :

- le traitement des digestats liquides,
- le transport routier des produits issus de la collecte Multiflux,
- le traitement et transport du bois B.

Un agent a été recruté spécifiquement en septembre 2020 pour prendre en charge les achats et la commande publique. Il est assisté d'un agent à mi-temps reclassé sur cette mission.

#### *A.3.3 Minoration des coûts d'entretien des matériels*

Le Sydeme a financé de nombreux équipements sous forme de leasing. Or, certains contrats, dont ceux concernant la flotte poids lourds, ont été conclus sur des durées plus importantes que celles des amortissements des biens financés ; aussi, les coûts de leasing, de gros entretien et de remplacement de ces matériels se cumulent.

Le leasing de la flotte poids lourds a pris fin en mai 2020 et il est envisagé, en fonction des choix opérés, de renouveler tout ou partie de la flotte, par l'achat ou la location avec la conclusion de contrats d'entretien dans le cadre d'une programmation financière pluriannuelle ; les frais supplémentaires inutilement supportés jusqu'à présent par le Sydeme seront évités.

#### *A.3.4 La mise en place progressive de transferts d'activités*

Le syndicat s'était engagé à étudier dès le début de l'année 2020 les pistes de transfert d'activités exercées par le Sydeme à des tiers pouvant les réaliser dans de meilleures conditions économiques. Certaines mesures sont entrées en vigueur dès le 2<sup>e</sup> semestre 2020 et d'autres seront étudiées au courant de l'année 2021.

#### Activité de tri des recyclables :

L'activité du centre de tri de Sainte Fontaine a pris fin le 30 juin 2020. Le tri des fibreux et des emballages est confié à Citraval depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020 jusqu'au 30 juin 2024. Les recyclables sont désormais triés sur un centre de tri externalisé dernière génération mis en service en novembre 2019 et habilité par Citéo pour le tri des extensions de consignes de tri des plastiques (ECT), extension pour laquelle le Sydeme a candidaté à la phase 4 des appels à candidatures de Citéo. L'élargissement des consignes de tri aux films, pots et barquettes en plastique devrait entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022 sur l'ensemble du territoire du Sydeme.

Dans le ROB 2020 était envisagé un chiffrage à 180 € HT par tonne, transport compris et hors traitement des refus. Ce coût reposait sur une étude de création d'un centre de tri plus proche et avec un flux de collecte sélective plus propre (amélioration process Multiflux et baisse du taux de refus dans les sacs orange).

Actuellement, le tri externalisé coûte plus que l'estimation de 180 € HT. Toutefois, le marché actuel prévoit une baisse du coût du tri dans l'hypothèse d'une amélioration de la qualité du tri. L'année 2021 sera marquée par de larges réflexions sur les performances et les modalités de collecte des emballages et des papiers, notamment dans le cadre de la préparation du passage à l'extension des consignes de tri. Cette réflexion est d'ores et déjà menée, en partenariat avec Citéo et dans le cadre de la commission présidée par le vice-président Philippe Schutz.

La durée de ce marché de tri permet au Sydeme de poursuivre sa réflexion avec d'autres territoires mosellans pour optimiser les équipements de tri et de traitement en les saturant et en y intégrant l'extension des consignes de tri des plastiques.

Ainsi, la prise en charge du traitement des déchets méthanisables d'autres territoires et, en contrepartie, l'externalisation du tri des déchets recyclables secs du Sydeme, dans le cadre d'une coopération telle que prévue par le Code de la commande publique dans son article L 2511-6, restent d'actualité.

#### Rupture de charge des déchets :

Les quais de transfert sont des équipements de rupture de charge permettant d'optimiser les transports entre le lieu de production et l'exutoire de traitement des déchets résiduels.

Le Sydeme dispose à ce jour de :

- 2 sites dédiés à la réception des déchets résiduels ; il s'agit des sites de Forbach et Sarreguemines. Ces deux équipements sont obsolètes. Les déchets réceptionnés sont déchargés dans des fosses de trop petite taille et sont rechargés par des grappins sur pont roulant dont les pièces de rechange doivent être usinées en raison de l'âge de ces équipements. Des études seront menées en 2021 pour modifier le concept de rupture de charge des déchets résiduels, notamment en privilégiant un mode de transfert au sol sous couvert et un rechargement par un équipement roulant à pelle. La prestation de rupture de charge des déchets pourrait être mutualisée avec des équipements en projet d'adhérents au Sydeme ou avec une entreprise privée le cas échéant, en fonction des coûts d'exploitation inhérents.
- 1 site multi-activités pour la rupture de charge du bois, des fibreux et du verre : il s'agit du site de Ste Fontaine à Saint-Avold.
- 1 site pour la rupture de charge de la collecte Multiflux. Basé à Creutzwald, ce site a été mis en service au 1<sup>er</sup> novembre 2020. Il réceptionne les collectes Multiflux des territoires de la CCB3F, la CCHPB et la CCW qui sont éloignés des 3 centres des tri Multiflux. Le site de Creutzwald n'a réceptionné l'intégralité de la collecte Multiflux de ces 3 territoires que depuis le 31 novembre 2020. Sur les 2 mois d'exploitation en 2020, il a réceptionné 290 vidages de bennes à ordures ménagères qui ont été rechargés dans 106 transports de semi-remorques et ont été acheminés vers les centres de tri Multiflux, principalement Faulquemont puis Morsbach. Cette rupture de charge a permis de réduire de 36,55% les apports de la collecte Multiflux de ces 3 territoires sur les centres de tri Multiflux. Les dépenses de transport en SPL au départ de Creutzwald à destination des centres de tri sont atténuées par la baisse de la compensation à l'acheminement pris en charge par le Sydeme pour les distances parcourues supérieures à 15km du barycentre de chaque intercommunalité. En juillet 2020, le Sydeme avait délibéré sur un soutien de 0,55 € HT du km par tonne. Cette rupture de charge permet également de lisser les apports Multiflux sur les centres de tri Multiflux et d'améliorer ainsi les performances du process de tri optique qui nécessite une hauteur de sacs maximale dans les trémies de réception.

***Outre la recherche de partenariats, le Sydeme procédera à l'externalisation d'activités lorsque les études économiques en cours démontreront qu'il est financièrement plus intéressant de les confier à un tiers.***

#### *A.3.5 Des cessions d'actifs pour réduire les frais et améliorer la trésorerie*

Les cessions d'actifs évoquées en 2020 se réaliseront finalement au cours de l'exercice 2021. Celle concernant le quai de transfert de Bitche est en cours et celle concernant la forêt du Guensbach sera finalisée dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2021.

#### *A.3.6 La poursuite de la maîtrise des risques*

Le Sydeme poursuivra la politique d'anticipation des risques entamée en 2020 avec la constitution de provisions nécessaires pour maîtriser les impacts financiers liés à ses engagements et activités.

En 2020, les provisions suivantes ont été reprises :

Nature de la provision	Montant (en €)	Motif
une partie des provisions constituées pour les créances douteuses supérieures à un an	13 501,55	le montant des créances antérieures à 2020 dont les débiteurs sont en situation de liquidation ou de redressement judiciaire s'élève à 8 334,35€, soit 13 501,55€ de moins qu'à la clôture 2019

la provision constituée pour la garantie du prêt cautionné à la SEM Sydeme Développement	575 000	la garantie du prêt cautionné à la SEM Sydeme Développement a été mise en jeu : paiement intégral en six mensualités pour un montant total de 575 000€
une partie de la provision constituée pour les congés payés	45 560,43	la charge potentielle afférente aux congés payés s'élève à 731 114,56€ à fin 2020, soit 45 560,43€ de moins qu'à la clôture 2019
la provision constituée pour le litige CICE	980 000,00	le rattachement de la recette de CICE d'un montant de 980 000€ a été annulé dans le cadre des opérations de fusion des régies ; ce litige ne constitue plus une charge potentielle, mais un manque à gagner éventuel.
<b>TOTAL</b>	<b>1 614 061,98</b>	

Le budget primitif 2021 intégrera des provisions pour risques et charges à hauteur de 700 975,28 € pour les congés payés. La provision pour le contentieux Suez sera abondée en fonction de précisions attendues.

A l'inverse, la reprise des provisions suivantes sera inscrite au budget 2021 pour une mise en œuvre dès que la SEM SYDEM DEVELOPPEMENT aura effectivement été liquidée :

Provision pour dépréciation de compte courant d'associé SEM	800 000,00€
Provision pour dépréciation des parts sociales SEM	31 625,00 €

Le retour déjà largement amorcé à la rigueur de gestion ainsi que l'indispensable amélioration de la trésorerie du Sydeme passeront inévitablement – faut-il le rappeler – par un respect des engagements réciproques entre le Sydeme et ses 10 EPCI membres. **Le principe de la signature d'un pacte financier entre le Sydeme et ses membres avait été évoqué en 2020 et sera soumis au vote du conseil syndical en mars 2021, à l'occasion du vote du budget primitif.**

D'ores et déjà, le Sydeme a **respecté ses engagements** dans la mesure où, depuis avril 2019, lors du changement de gouvernance, il a reversé un total de 2 273 845,75 € à ses membres au titre des produits qu'il a perçus des éco-organismes. A l'inverse, les intercommunalités membres du Sydeme, du moins pour certaines d'entre elles, ne respectent pas la périodicité de versement des douzièmes et des cotisations de fonctionnement et par conséquent, mettent à mal la trésorerie du syndicat. A ce jour, les intercommunalités accusent un retard de paiement de 8 228 388,23€.

A la fin du premier semestre 2021, non seulement le Sydeme ne disposera plus d'aucune ligne de trésorerie – et plus aucune ligne ne lui sera accordée par les banques à l'avenir – mais encore il continue à assurer, de fait, pour le compte d'un certain nombre de ses EPCI membres, une trésorerie à hauteur de 8 000 000 € en moyenne. Cette avance de trésorerie est coûteuse quand on la met en perspective avec la dette que le Sydeme a envers ses fournisseurs, dont celle de Suez, soit 5,3 M€TTC, facturée au taux de 8% d'intérêts de retard.

Aussi, il conviendra pour les intercommunalités retardataires d'assurer leur trésorerie dans les meilleurs délais et au plus tard au courant de cette année, afin de garantir leurs paiements au Sydeme.

## **B Point sur la dette du Sydeme**

### **B.1 Dette du Sydeme auprès des organismes bancaires**



### B.1.1 Encours de la dette à long terme au 31/12/2020 et flux prévisionnels 2021

L'année 2020 aura permis la renégociation de deux anciens prêts DEXIA, dont un prêt dit « toxique », pour un montant total de 10 837 066,72 € au taux de 0,15% générant une économie annuelle (capital + intérêts) de 170 760 € par an et de 2,3M€ sur la totalité de l'emprunt.

Les emprunts contractés auprès de la CDC ont également été renégociés, non pas sur le taux applicable mais sur la durée, augmentée de 17 ans, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ; cette opération de restructuration permet de réduire annuellement le remboursement (capital + intérêts) de 391 171 €. Toutefois, dans la mesure où la durée de remboursement a été allongée, le coût *in fine* de l'emprunt s'en trouve augmenté de 96 966 € lissés sur 17 ans.

SYDEME	Type	Score Gissler	Echéance	Taux	Capital initial	Capital Restant 31/12/2019	Amortissement 2020	Intérêts 2020	Capital Restant 31/12/2020
CE 2001			2016	6,0%	76 224,51				
DEXIA 1.1 M - 2011 - 8 ANS		A1	2020-01	4,2%	1 100 000,00	39 577,33	39 577,33	407,65	0,00
Emprunt CELCA 8 ans - 1 M - 2011		A1	2020	4,1%	1 000 000,00	36 347,15	36 347,15	366,38	0,00
EMPRUNT CREDIT AGRICOLE - 1 M - 2012		A1	2020	3,80%	1 000 000,00	71 523,88	71 523,88	996,60	0,00
CE-CFF 2003 1 M -n°77 79 971 G		A1	2021	4,50%	1 000 000,00	147 752,56	75 536,48	4 989,88	72 216,08
CE-CFF 2002 3.5 M n° 77 79 962 U		A1	2022	5,50%	3 500 000,00	758 963,88	254 383,70	35 716,30	504 580,18
SOCIETE GENERALE - 1M - 2003		A1	2025	4,90%	1 000 000,00	369 509,54	58 152,78	16 433,82	311 356,76
EMPRUNT DEXIA 2.860.908.23 € Pente 4,92-7,22 E3		E3	2026	4,92%	2 860 908,23	1 291 169,53	0,00	59 114,04	0,00
EMPRUNT CDC 2M - 2012		A1	2027	4,87%	2 000 000,00	1 240 955,42	130 560,61	60 434,53	1 110 394,81
EMPRUNT SAARLB 3.6 M		A1	2028	3,90%	3 635 633,00	2 181 379,88	242 375,52	81 580,68	1 939 004,36
CDC 2012 15 ANS - 4.8 M		A1	2028	3,90%	4 800 000,00	3 203 699,20	303 720,77	125 585,01	2 899 978,43
EMPRUNT CAISSE D'EPARGNE 3 ME 2008		A1	2028	5,00%	3 000 000,00	1 706 124,23	155 184,35	79 788,05	1 550 939,88
SAARLB - 2 M - 2014		A1	2029	4,00%	2 000 000,00	1 233 333,41	133 333,32	47 341,88	1 100 000,09
SAARLB - 1.9 M		A1	2029	4,00%	1 900 000,00	1 223 728,81	128 813,58	47 047,36	1 094 915,25
BP LAC - 1,5M€ - 2017-29 1,74%		A1	2029	1,50%	1 500 000,00	1 218 750,00	125 000,00	20 390,63	1 093 750,00
SOCIETE GENERALE 2 M 2007		A1	2032	4,50%	2 000 000,00	1 283 528,87	77 049,44	54 713,48	1 206 479,43
CE 2009 3 M		A1	2034	4,60%	3 000 000,00	2 182 823,63	103 944,52	101 283,02	2 078 879,11
SOCIETE GENERALE 10M 2009		A1	2034	4,50%	10 000 000,00	7 793 877,92	373 775,46	340 834,10	7 420 102,46
CE 2010 10M cédé à SAARLB en 2018		A1	2035	4,20%	10 000 000,00	7 705 362,06	362 915,13	312 658,91	7 342 446,93
DEXIA 2010 10 ME Tunnel 2.89-4.89 B1		B1	2036	2,89%	10 000 000,00	8 041 707,70	245 810,51	175 105,46	0,00
CREDIT FONCIER de France 10M 0011486 P		A1	2036	4,68%	10 000 000,00	7 884 909,09	330 303,91	369 325,34	7 554 605,18
EMPRUNT SG 2011 TUNNEL 3.43-5.93 B1		B1	2036	3,43%	10 000 000,00	7 693 049,90	343 501,41	263 798,51	7 349 548,49
SFIL Refinancement Dexia 10,8 M€ - 0,15% 2020-2038		A1	2038	0,15%	10 837 066,72	0,00	0,00	0,00	10 837 066,72
CDC - 4 787 002 € - 2014 - Livret A + 1%		A1	2054	1,75%	4 544 213,09	4 365 964,60	91 470,52	76 404,38	4 274 494,00
CDC - 5 361 576,00 € - 2014 - Livret A + 1%		A1	2054	1,75%	5 361 576,00	4 881 051,24	102 262,00	85 418,40	4 778 789,24
<b>Total SYDEME</b>					<b>106 115 621,55</b>	<b>66 555 089,83</b>	<b>3 785 542,36</b>	<b>2 359 734,39</b>	<b>64 519 547,48</b>
							<b>62%</b>	<b>38%</b>	
									<b>6 145 276,74</b>

### B.1.2 Récapitulatif des emprunts par organisme bancaire au 31/12/2020

Banque	Solde au 31-12-2020	
Crédit Agricole		0,0%
Caisse d'Epargne	3 629 819	5,6%
Crédit Foncier (BPCE)	8 131 401	12,6%
Société Générale	16 287 487	25,2%
Banque Populaire	1 093 750	1,7%
CDC	13 063 657	20,2%
Saar LB	11 476 367	17,8%
Dexia - SFIL	10 837 067	16,8%
	<b>64 519 547</b>	<b>100,0%</b>

En raison du déficit d'exploitation cumulé, le remboursement du capital de la dette est assuré par les seuls amortissements des immobilisations.

## B.2 Lignes de trésorerie

En août 2020, le Sydeme a remboursé la ligne de trésorerie d'un montant de 2 000 000 € souscrite auprès de la Banque Postale ; la dernière ligne de trésorerie dont il dispose, souscrite à hauteur de 3,5 M€ auprès de la Caisse d'Epargne, est en voie d'être transformée en emprunt à long terme.

## B.3 Dette du Sydeme envers les EPCI

La Chambre Régionale des Comptes, dans son audit de gestion du Sydeme de 2013, a préconisé un plan de redressement s'appuyant d'une part sur la hausse des contributions des EPCI membres, et d'autre part sur la sollicitation d'une contribution exceptionnelle des EPCI aux comptes du Sydeme remboursable après retour à l'équilibre. Cette contribution a été perçue par le Sydeme en 2015 et a fait l'objet de conventionnements qui prévoient un **versement à hauteur de 6,3 M€**. Cette opération, qui constitue un **engagement hors bilan depuis 4 ans**, n'a jamais fait l'objet d'une mention en annexe aux états financiers, ni d'une projection de remboursement faute de trésorerie suffisante.

Par ailleurs, avant le changement de gouvernance en avril 2019, le Sydeme avait pour habitude de conserver les subventions et produits versés par les éco-organismes plutôt que de les reverser régulièrement ainsi que prévu à ses membres. Au 31 décembre 2020, le montant à reverser aux EPCI s'élève à 10 235 747 €.

Dans son dernier examen du budget du Sydeme, la CRC préconisait une augmentation des douzièmes et/ou des cotisations par habitant **pour rétablir l'équilibre financier du syndicat en cinq ans**.

## B.4 Dette du Sydeme envers les fournisseurs

Afin de ne pas faire peser trop lourdement le redressement financier du Sydeme sur ses EPCI membres et donc, au final, sur l'usager, le Sydeme a choisi de rechercher des financements nouveaux. Les nombreux échanges et discussions avec les partenaires bancaires du syndicat n'ayant pas abouti au déblocage des fonds sollicités pour apurer la dette fournisseurs du Sydeme, ce dernier a proposé une solution alternative de type lease-back des bâtiments du siège et de l'usine de fabrication de sacs du syndicat ; cette alternative est actuellement à l'étude par les banques sollicitées, sous conduite de la Caisse d'Epargne, avec un a priori favorable.

Si elle aboutit, cette solution permettra de trouver des financements pour apurer la quasi-totalité, voire la totalité de la dette fournisseurs du Sydeme et d'étaler la charge correspondante sur une durée de 18 ans.

## C. Situation des emplois

### C. 1. Structure du personnel

Le nouvel organigramme du SYDEME est entré en vigueur le 15 décembre 2020. La Direction Générale des Services pilote les 6 nouveaux pôles, détaillés comme suit selon les effectifs établis au 1<sup>er</sup> mars 2021 :

POLE FLOTTE AUTOMOBILE ET MAINTENANCE			
1 salarié	1 ETP	1 homme	1 cat A
Service Ateliers			
5 salariés	5 ETP	5 hommes	5 cat B

Exploitation du site de Sainte-Fontaine			
4 salariés	4 ETP	4 hommes	4 cat C
<b>POLE TRANSPORT</b>			
1 salarié	1 ETP	1 femme	1 cat A
Collecte apports volontaires			
7 salariés	7 ETP	6 hommes / 1 femme	1 cat A / 6 cat C
Porteurs / déchèterie			
15 salariés	15 ETP	15 hommes	1 cat B / 14 cat C
SPL			
7 salariés	7 ETP	5 hommes / 2 femmes	1 cat A / 6 cat C
<b>POLE MULTIFLUX</b>			
1 salarié	1 ETP	1 homme	1 cat A
Site de Sarreguemines			
8 salariés	7,6 ETP	4 hommes / 4 femmes	4 cat B / 4 cat C
Site de Morsbach			
5 salariés	5 ETP	5 hommes	5 cat B
Site de Faulquemont			
5 salariés	5 ETP	5 hommes	4 cat B / 1 cat C
<b>POLE ADMINISTRATION GENERALE</b>			
1 salarié	1 ETP	1 homme	1 cat A
Service Administration Générale / observatoire territoriale			
9 salariés	9 ETP	3 hommes / 6 femmes	2 cat B / 7 cat C
Service Ressources Humaines			
1 salarié	1 ETP	1 femme	1 cat A
Service des Finances			
4 salariés	4 ETP	4 femmes	3 cat A / 1 cat C
Service Achats et Commandes Publiques			
2 salariés	1,5 ETP	1 homme / 1 femme	1 cat A / 1 cat B
Service Communication			
2 salariés	2 ETP	2 femmes	1 cat A / 1 cat B
Service Hygiène, Sécurité, Qualité et Environnement			
5 salariés	5 ETP	2 hommes / 3 femmes	1 cat A / 4 cat B
<b>POLE BIOMASSE / METHANISATION</b>			
1 salarié	1 ETP	1 homme	1 cat A
Service Biodéchets			
6 salariés	6 ETP	5 hommes / 1 femme	6 cat C
Service Valorisation Agricole			
1 salarié	1 ETP	1 homme	1 cat B
Service Biomasse			
9 salariés	8,5 ETP	8 hommes et 1 femme	1 cat A / 4 cat B / 4 cat C
Methavalor			
19 salariés	19 ETP	19 hommes	2 cat A / 14 cat B / 3 cat C
<b>POLE RELATIONS INTERCO./ FILIERES / ECO-ORGANISMES</b>			
1 salarié	1 ETP	1 femme	1 cat A
Usine à sacs			
12 salariés	11,8 ETP	10 hommes / 2 femmes	3 cat A / 6 cat B / 3 cat C
Distribution des sacs			
13 salariés	12,6 ETP	5 hommes / 8 femmes	1 cat A / 12 cat C
Transfert			
6 salariés	6 ETP	5 hommes / 1 femme	6 cat C

Les effectifs au 1<sup>er</sup> mars 2021 sont donc les suivants :

151 salariés / agents, tous statuts confondus (droit privé, droit public, statutaires), répartis dans 6 pôles :

- a) 115 hommes (76.15% des effectifs) et 36 femmes (23.85% des effectifs)
- b) 149 ETP (équivalent temps plein)
- c) 22 de catégorie A (cadre) = 14.57 % des effectifs  
50 de catégorie B (cadres intermédiaires / techniciens) = 33.12 % des effectifs  
79 de catégorie C (employés / ouvriers) = 52.31 % des effectifs.

Statistiques au 01/03/2021	POLE FLOTTE AUTOMOBILE ET MAINTENANCE		POLE TRANSPORT		POLE MULTIFLUX		POLE ADMINISTRAT ION GENERALE		POLE BIOMASSE/ METHANISAT ION		POLE RELATIONS INTERCO./ FILIERES / ECO- ORGANISMES		TOTAUX
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre
nombre d'agents/salariés	10	6,62	30	19,87	19	12,58	24	15,89	36	23,84	32	21,19	151
dont hommes	10	8,70	26	22,61	15	13,04	10	8,70	34	29,57	20	17,39	115
dont femmes	0	0,00	4	11,11	4	11,11	14	38,89	2	5,56	12	33,33	36
ETP	10	6,71	30	20,13	18,6	12,48	23,5	15,77	35,5	23,83	31,4	21,07	149
Cat A	1	4,55	3	13,64	1	4,55	8	36,36	4	18,18	5	22,73	22
Cat B	5	10,00	1	2,00	13	26,00	6	12,00	19	38,00	6	12,00	50
Cat C	4	5,06	26	32,91	5	6,33	10	12,66	13	16,46	21	26,58	79

## C.2. Etat comparatif des données du personnel

### C.2.1. Les effectifs

Les effectifs ont diminué entre le 01/01/2020 et le 01/01/2021. Ceci s'explique par la fin du dispositif des contrats d'insertion, pour lequel les contrats à durée déterminée sont arrivés à échéance au courant du 1<sup>er</sup> semestre 2020. De plus, la fermeture du site d'exploitation de Sainte-Fontaine de Saint-Avold en juillet 2020 a entraîné le reclassement du personnel en place (en CDI de droit privé), réaffecté dans les pôles où un besoin a été identifié, en raison :

- de l'anticipation de départs à la retraite à venir sur les années 2020 et 2021,
- de la nécessité de pallier aux absences plus ou moins longues,
- de la création d'un poste lié à l'ouverture du site de transfert de Creutzwald.

Le Sydeme a ainsi réduit en une année ses effectifs de 36 postes.

		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
<b>Nombre de salariés</b>		<b>188</b>	<b>152</b>
Dont	contractuels de droit privé	177	142
	- dont CDDI (insertion)	29	0
	- Contrats cadres	18	18
	- Contrats non cadres	129	124
	- Contrat accessoire	1	0
	contractuels de droit public	2	1
	fonctionnaires	9	9

### C.2.2. Répartition hommes/femmes

La répartition hommes/femmes a évolué en fonction des effectifs, en lien exclusivement à la fin du dispositif des emplois d'insertion.

Au 01/01/2020, sur 188 agents/salariés, 68 % sont des hommes et 32 % sont des femmes.

Au 01/01/2021, sur 152 agents/salariés, 73 % sont des hommes, et 27% sont des femmes.

En conclusion, à ce jour, un peu plus d'un quart du personnel est féminin.

		Au 01/01/2020		Au 01/01/2021	
<b>Répartition Hommes/Femmes</b>		<b>H</b>	<b>F</b>	<b>H</b>	<b>F</b>
		<b>128</b>	<b>60</b>	<b>111</b>	<b>41</b>
Dont	contractuels de droit privé	125	52	108	34
	- dont CDDI (insertion)	12	17	0	0
	- dont Contrats cadres	10	8	10	8
	- dont Contrats non cadres	102	27	98	26
	- dont Contrat accessoire	1	0	0	0
	contractuels de droit public	0	2	0	1
	fonctionnaires	3	6	3	6

### C.2.3. Lieu de résidence du personnel

En 2020 comme en 2021, le personnel du Sydeme réside principalement sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France.

		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
<b>Répartition (domiciliation sur le territoire du Sydeme)</b>		<b>188</b>	<b>152</b>
	CA Forbach Porte de France	65	51
	CA Sarreguemines Confluences	36	32
	CA Saint-Avold Synergie	27	20
	CC de Freyming-Merlebach	23	14
	CC du Pays de Bitche	11	12
	CC du District Urbain de Faulquemont	10	8
	CC de la Houve et du Pays Boulageois	4	4
	CC du Bouzonvillois 3 Frontières	3	2
	CC d'Alsace Bossue	2	2
	CC du Warndt	2	1
	Hors territoire du Sydeme	5	6

## D Points sur l'activité 2020 – projection 2021

### D.1 Communication

En raison de la situation financière déficitaire du Sydeme, le budget communication du syndicat a été considérablement réduit en 2019 et les actions de sensibilisation restreintes à l'essentiel. Avec le contexte de la crise sanitaire, 2020 n'a pas été une année propice au développement des actions de communication. Le budget communication voté par le Conseil syndical le 27 janvier 2020 s'élevait à 91 376 € (153 000 € en 2019).

#### D.1.1 Les actions de sensibilisation menées en 2020 sont :

- **Le projet pédagogique 2019-2020 « Papiers créons »** qui a été suspendu durant le 1<sup>er</sup> confinement et reporté à l'année scolaire 2020-2021 (près de 160 écoliers participants en 2020, 8 classes au total).
- **Les animations au Centre Transfrontalier d'Éducation à l'Environnement (CT2E)**  
Évolution et diversification des animations pédagogiques dans la serre pédagogique, animations en allemand / Visites suspendues de mars à septembre 2020, puis de novembre 2020 à mars 2021.
- **Les mercredis éco-éducatifs :**  
Animation nature et prévention déchets ont été également annulés en raison de la crise sanitaire.
- **La collecte de jouets « Laisse parler ton cœur » :**  
4 intercommunalités participantes, plus de 116 hottes de jouets collectées.

#### D.1.2 Bilan budget communication 2020 – indicateurs sur l'exercice 2020 (au 15/01/21)

Les dépenses réalisées s'élèvent en 2020 à 17 667 € HT.

- Budget prévisionnel 2020 communication : 91 376 €
- Dépenses réalisées : 17 667 €
- Soutiens à la communication versés : 45 000 € (hors Soutiens à la Communication de Citéo)
- Visiteurs du Centre Transfrontalier d'Éducation à l'Environnement (CT2E)  
*Plus de 9 350 visiteurs reçus depuis juin 2015*
- Visiteurs de Méthavalor  
*Près de 6 900 visiteurs reçus sur l'installation depuis septembre 2011*
- Visiteurs de l'unité de méthanisation de déchets verts de Sarreguemines  
*Plus de 440 visiteurs reçus sur l'installation depuis janvier 2016*
- Application mobile Sydem'app  
*Plus de 5000 téléchargements depuis août 2018*

#### D.1.3 Orientations budgétaires pour l'exercice 2021

En 2021, l'objectif principal est d'améliorer la qualité du tri des déchets en limitant les dépenses tout en adaptant et en renforçant la communication pour sensibiliser efficacement les publics-cibles au tri des déchets.

Par conséquent, une communication innovante s'adaptant aux contraintes budgétaires sera mise œuvre en sollicitant un maximum d'aides financières des éco-organismes. Le Sydeme fonde son plan d'actions sur une communication à la fois de terrain et digitale.

Les actions et outils de communication programmés par le Sydeme comprennent notamment :

- une campagne annonçant le passage à l'extension des consignes de tri prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (déclinaison de la campagne sur divers supports, illustrations des nouvelles consignes de tri, refonte du guide du tri, communication aux élus locaux, aux divers relais et aux usagers ...),
- la publication du journal d'information pour le grand public : "Trions, Valorisons..." (Parution semestrielle, 4 pages, distribution lors des permanences multiflux),

- l'actualisation permanente du site internet et de l'application mobile,
- la conception et l'impression d'outils de communication spécifiques au dispositif en place (autocollants d'identification des bacs roulants, autocollants de refus de collecte, étiquettes de suivi de collecte...)
- la réalisation de supports spécifiques au tri et à la collecte des biodéchets,
- la mise en place d'actions de communication sur les différentes filières de traitement de déchets (fibres, D3E, mobilier, textiles, piles...),
- la conception d'outils de sensibilisation sur la prévention des déchets,
- la mise en place d'un concours pédagogique, de mercredis éco-éducatifs et d'animations scolaires dédiés au jeune public concernant l'extension des consignes de tri
- la promotion du Centre d'Éducation à l'environnement (croissance du nombre de visites des écoles primaires, des collèges et lycées, développement de nouvelles animations sur l'extension des consignes de tri au centre transfrontalier d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et dans la serre pédagogique du Sydeme),
- le développement et la valorisation des visites de Méthavalor et de l'unité de méthanisation des déchets verts de Sarreguemines.

Ce plan d'actions de communication représente une enveloppe globale de : **55 327 €**.

## **D.2 Confection des sacs**

L'année 2020 constitue la première année de fusion-absorption de la régie de Confection des Sacs Multiflux par le Sydeme.

La production estimée en 2020 s'élève à 47,7 millions de sacs, soit une baisse de 2,6 millions par rapport à 2019 (50,3 millions).

A nombre d'utilisateurs équivalents, le chiffre d'affaires à fin 2020 est de 196 850 € contre 235 000€ en 2019, soit une baisse de 38 150 €, baisse liée aux deux mois du premier confinement (moyenne de 20000€/mois).

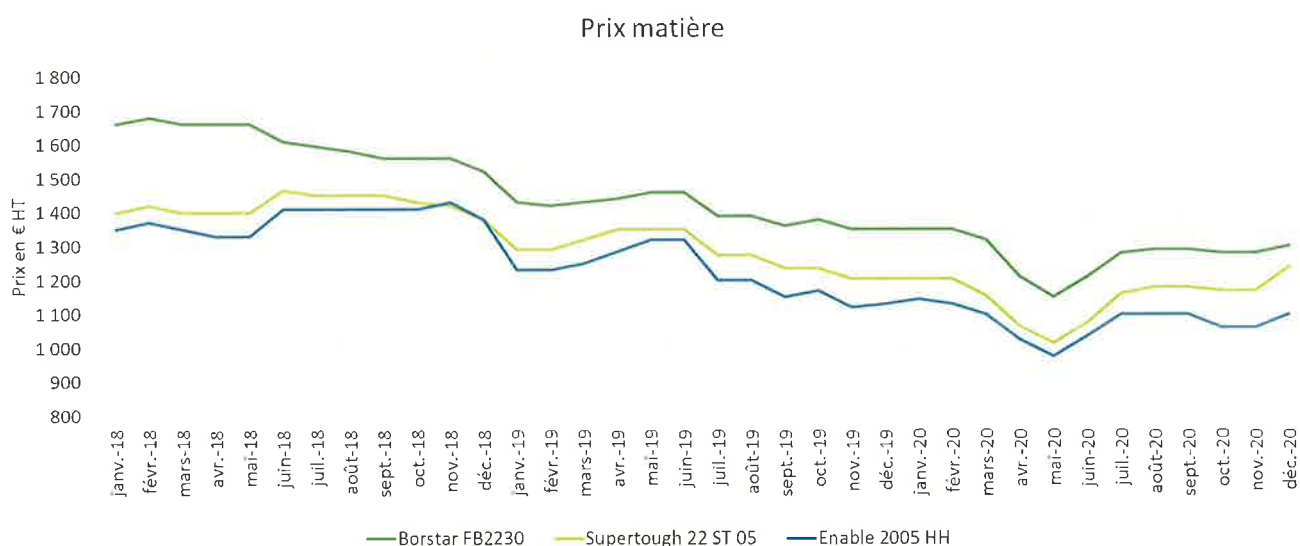
La période de pandémie de la COVID 19 a impacté le fonctionnement et la productivité du site :

- l'activité de production des sacs Multiflux a été maintenue durant les deux confinements pour assurer un stock de sacs suffisant au maintien du service public de distribution des sacs et, ainsi, permettre aux usagers de trier leurs déchets.  
Pendant le premier confinement, sur les mois d'avril et mai 2020, l'unité de confection de sacs s'est adaptée aux modifications des modalités de distribution des sacs Multiflux (préparation de lots de sacs). Le second confinement n'a pas eu d'impact sur le fonctionnement de l'unité de confection.
- un léger recul des ventes aux clients extérieurs, lié à l'arrêt de l'activité de certains clients du Sydeme, notamment la collecte des textiles pendant toute la durée du premier confinement (secteur d'activité principal des tiers) ;
- durant le premier confinement, l'activité de production aux tiers ayant été réduite, le Sydeme a soutenu divers organismes de santé de la région en leur fournissant gracieusement des sacs de 110 litres transparents, utilisés en guise de surblouses et des sacs de 13 litres, utilisés en guise de surchaussures. Ces dons représentent un total de 52 000 sacs.
- l'application des gestes barrières a engendré une baisse de productivité sur les deux lignes de façonnage : en effet, lors des pauses alternées des deux opérateurs, une des lignes est arrêtée, chaque opérateur devant rester sur la ligne attribuée pour des raisons de contamination pendant toute la durée de son poste. Cette mesure engendre une perte de production de 30 minutes à chaque poste sur chaque ligne, soit 3 heures sur une journée de production (30 min x 2 lignes x 3 postes).
- la conjoncture de la pandémie n'a pas été propice aux démarches des fournisseurs pour proposer de nouveaux essais de matières premières ; peu d'essais nous permettant d'optimiser le coût et la formulation des sacs ont ainsi pu être réalisés.

Les matières premières et les fluides constituent la charge de dépenses la plus importante, soit plus de la moitié du coût moyen d'un sac. La recherche du meilleur prix est prégnante :

- un nouveau colorant bleu a été testé de façon concluante en 2020 : un changement de fournisseur s'opérera début 2021. Le gain est estimé à 0,09€ par kg, soit une économie potentielle de 5 000€ en 2021.
- le changement de fournisseur de carbonate de calcium (CaCO<sub>3</sub>) en 2019 continue à conduire à un gain financier, soit 11 000€ à l'année. De plus, le produit utilisé est fabriqué en France alors que le précédent était d'origine chinoise.
- L'année 2020 a été marquée par une baisse historique du prix des matières premières (PEBD) notamment durant le 1<sup>er</sup> confinement. A noter toutefois que les prix à fin 2020 sont repartis à la hausse.

Le graphique ci-dessous reprend l'évolution du prix des matières premières sur la période de 2018 à décembre 2020.



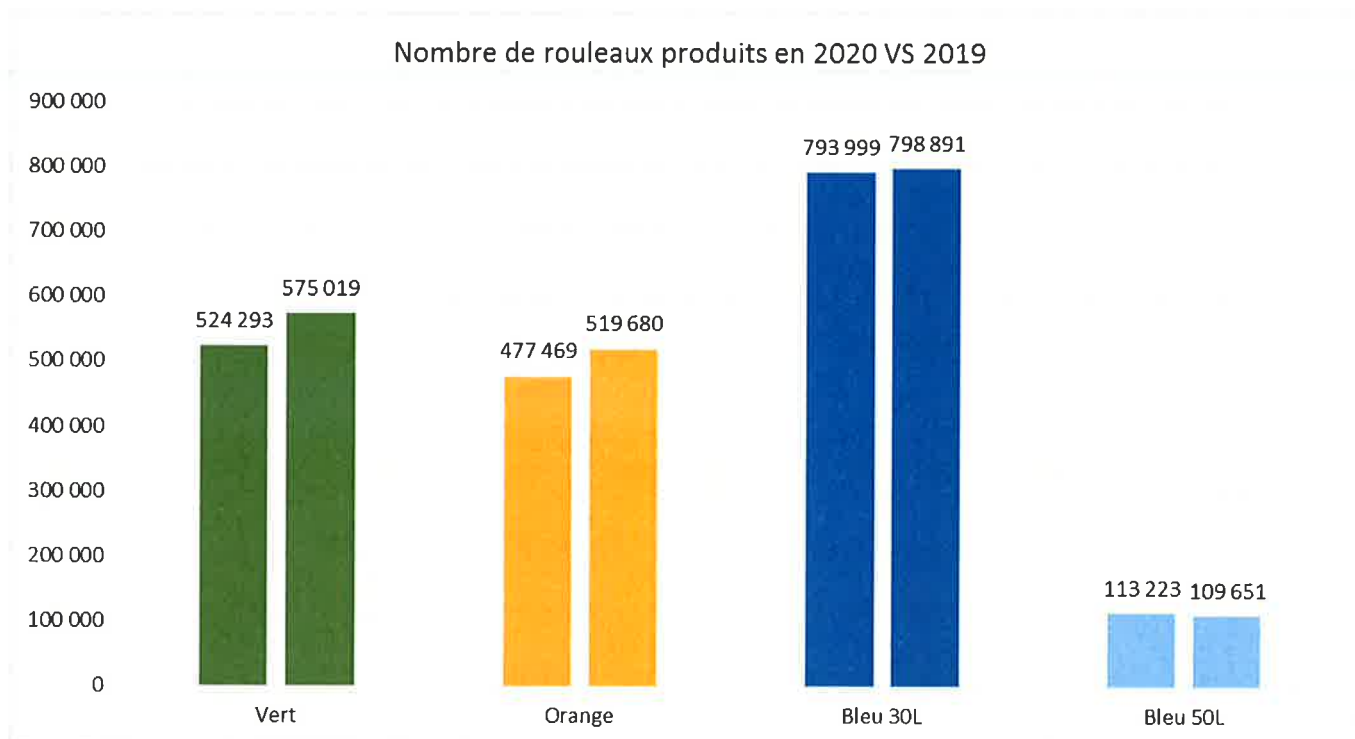
Les dépenses d'entretien, de réparation et de maintenance restent minoritaires dans le coût de fabrication des sacs. Toutefois, des améliorations sont continuellement menées pour les maîtriser, notamment en termes de choix des matières premières:

Le gain en productivité de l'unité est un objectif permanent. Ainsi, à partir de début de 2020, une impression en continu des sacs Multiflux s'est substituée à une impression centrée sur chaque sac. Cela a permis un gain de productivité de 5 mètres par minute, représentant en moyenne une production journalière supplémentaire potentielle de 4 000 sacs, soit une augmentation de 3%.

Les pistes de réflexion identifiées pour 2021 sont notamment les suivantes :

- la suppression des impressions sur les sacs présenterait les avantages suivants :
  - o suppression des dépenses liées à l'encre et aux produits de nettoyage (86 000€/an)
  - o gain de productivité sur les opérations de réglage de cliché et nettoyage (2h/machine/semaine, soit environ 400 rouleaux supplémentaires par semaine)
  - o suppression des opérations de pompage et de traitement des encres et produits de nettoyage (5 000€/an).
- de nouveaux essais de colorant orange et vert en début d'année.





### D.3 Distribution des sacs

#### D.3.1 Les missions

Le service de distribution des sacs Multiflux a été mis en place par le Sydeme dans le cadre du déploiement de la collecte Multiflux sur son territoire (janvier 2009). Les agents, soit 9,6 ETP, effectuent la totalité des livraisons de sacs, dont 78 % directement aux usagers.

Deux missions sont assurées :

- prioritairement, la fourniture des sacs via des permanences organisées dans les communes, soit 78% des sacs distribués en 2020,
- en second lieu, la livraison des sacs aux intercommunalités qui assurent la dotation et/ou le dépannage en sacs, soit 22% de sacs distribués en 2020.

#### D.3.2 Les moyens matériels

Les sacs distribués représentent de gros volumes et des charges lourdes nécessitant des moyens matériels adaptés et essentiels à la manutention, en l'occurrence :

- 1 camion remorque, le Sydem'Tour (investissement amorti), composé de 2 espaces : l'accueil des usagers et le stockage des sacs dont la capacité maximale de chargement au sol est de 19 caisses et 1 palette de sacs bleus de 50 litres, ce qui équivaut à la dotation d'environ 550 foyers ;
- 1 véhicule poids lourd (permis C, en location) de 19 tonnes dont la capacité maximale de chargement au sol est de 17 palettes, ce qui équivaut à la dotation d'environ 2 000 foyers ;
- 1 fourgon (permis B) dont la capacité maximale de chargement au sol est de 5 caisses, ce qui équivaut à la dotation d'environ 150 foyers.

### D.3.3 L'organisation de la distribution

La distribution des sacs est organisée dans chaque commune membre du Sydeme dans le cadre de permanences Multiflux à fréquence semestrielle (354 par semestre), d'une durée fonction de la taille de la commune et de la population. Conscient des contraintes que peuvent représenter des créneaux horaires restreints et afin de se rapprocher d'un service public au plus près de la population, le Sydeme permet aux administrés de se rendre dans n'importe quelle permanence du territoire, un principe de mobilité non négligeable. Les usagers peuvent consulter l'agenda en ligne du Sydeme et se rendre à la permanence de leur choix. Ce principe de mobilité n'est cependant pas appliqué dans les intercommunalités ou les communes qui distribuent des sacs Multiflux de dépannage.

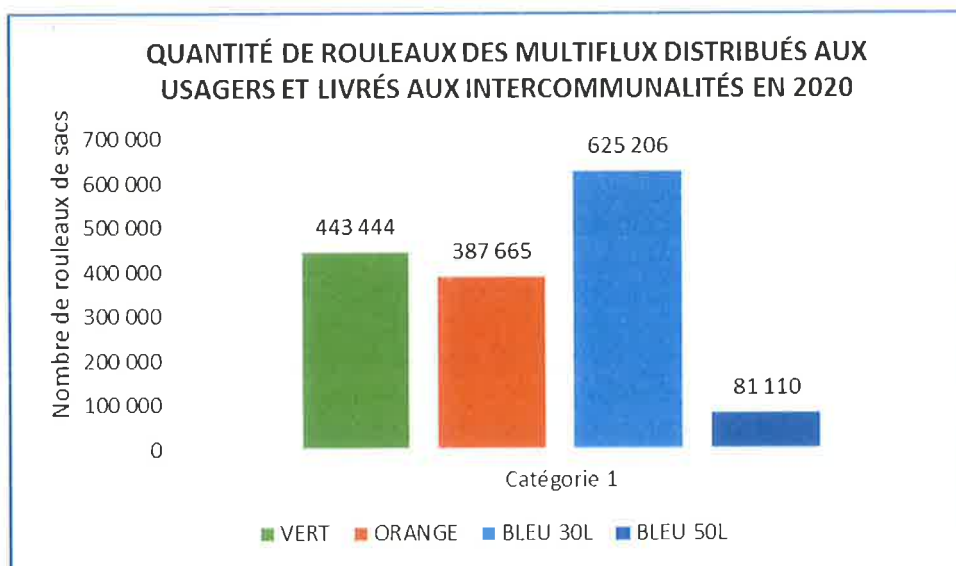
Les permanences sont tenues :

- à 68,79% dans des locaux communaux, soit 487 permanences,
- à 31,21 % dans le Sydem'Tour, soit 221 permanences.

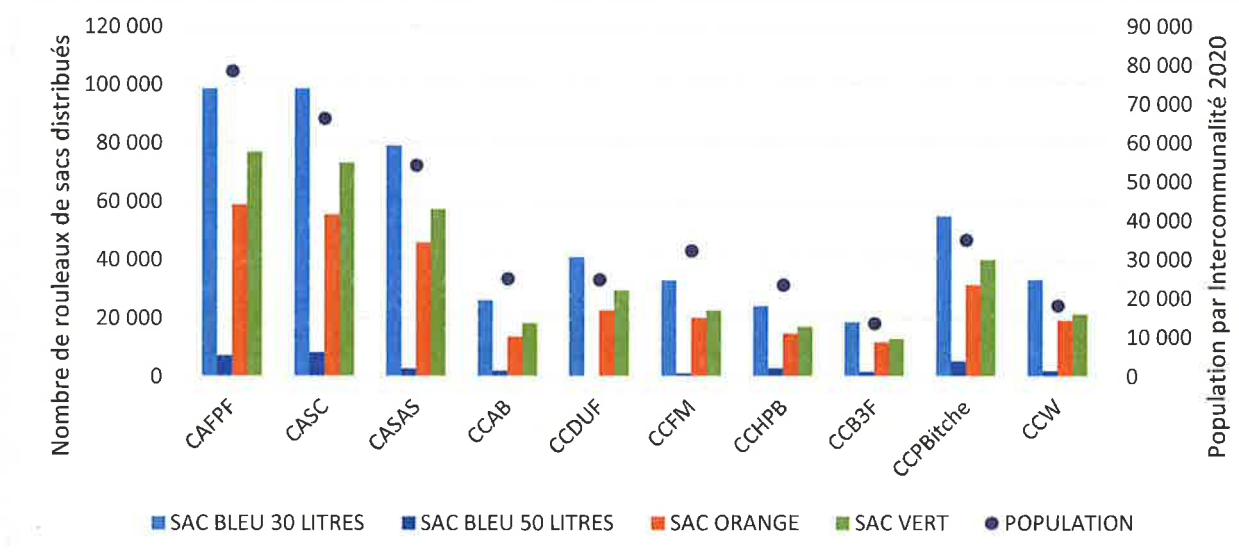
Sur les 298 communes du Sydeme, 114 bénéficient du Sydem'Tour, soit 38,26%.

### D.3.4 Les indicateurs sur les sacs distribués

Sur les 1 537 425 rouleaux de sacs distribués et livrés, la répartition peut être établie par couleur. A noter que les rouleaux de bleus 50 litres sont dédiés aux professionnels, aux administrations et associations. Les rouleaux de sacs bleus 30 litres sont majoritaires (45,94%), suivis des sacs verts (28,84%) et des sacs orange (25,22%).



Le graphique ci-dessous reprend la répartition du nombre de rouleaux de sacs distribués par couleur et par adhérent en 2020 :



Les sacs distribués sont enregistrés dans la Sydem'base selon différents profils :

- particulier (les ménages),
- association,
- administration (mairie, école, ...tout bâtiment dépendant de la gestion communale ou intercommunale),
- professionnel.

La répartition du nombre de rouleaux de sacs distribués par profil en 2020 est détaillée ci-dessous :

MODELE	SAC BLEU 30 LITRES	SAC BLEU 50 LITRES	SAC ORANGE	SAC VERT	Total général
PARTICULIER	490 843	85	273 884	361 402	<b>1 126 214</b>
PROFESSIONNEL	11 662	24 797	13 773	4 339	<b>54 495</b>
ADMINISTRATION	3 093	5 528	4 095	1 767	<b>14 483</b>
ASSOCIATION	975	2 265	1 710	760	<b>5 710</b>
<b>Total général</b>	<b>506 573</b>	<b>32 675</b>	<b>293 462</b>	<b>368 268</b>	<b>1 200 978</b>

### D.3.5 Les Sydem'pass

Le Sydeme gère la perte des Sydem'pass grâce à la base de données Sydem'base. En 2020, 2 798 cartes ont ainsi été réattribuées.

Les démarches administratives peuvent être réalisées soit :

- par courrier adressé au Sydeme (49,79%),
- au siège du Sydeme (37,74%),
- via certaines intercommunalités dotées d'une régie de recettes (12,47%).

### D.5 Activité de tri

Figure ci-dessous une présentation des tonnages traités en 2020 et du prévisionnel pour l'année 2021.

L'année 2020 a été particulière pour le traitement des déchets du Sydeme :

- la suspension des collectes de meubles, D3E et textiles pendant le 1<sup>er</sup> confinement ;
- une forte fréquentation des déchèteries au 1<sup>er</sup> confinement malgré les horaires d'ouverture restreints ;
- l'arrêt des publicités et prospectus au 1<sup>er</sup> confinement 2020 a entraîné un gisement papiers/fibreux à la baisse ;
- la fermeture des frontières allemandes a modifié les gestes de consommation et de tri du verre pour les intercommunalités limitrophes avec l'Allemagne. Le gisement de verre est à la hausse en 2020.

Le tableau ci-dessous reprend pour l'année 2020 les tonnages prévisionnels et réalisés pour chacun des flux. Le delta des tonnages est de -4,95%.

Flux	2020			Commentaires
	Objectif	Réalisé	Delta	
Sacs vert	22 280	15 678	-6 602	
Sacs orange	18 900	16 836	-2 064	Fermeture centre de tri et sacs orange triés en bleu
Sacs bleu	46 810	52 313	5 503	Fermeture centre de tri et sacs orange triés en bleu
<b>Multiflux</b>	<b>87 990,00</b>	<b>84 826,03</b>	<b>-3 163,97</b>	
Biodéchets	1 983	1 465	-518	Fermeture des restaurants et des cantines scolaires au 1er confinement
Multimatériaux	1	406	405	Comptabilise la collecte spécifique de SO Multimat. en 2020.
Emballages	1	40	39	Comptabilise la collecte spécifique des sacs orange Emballages en 2020
Papiers	3 800	3 623	-177	
Fibreux				
Verre*	11 150	11 717	567	La fermeture des frontières a eu un impact sur le tri du verre au 1er confinement
Cartons	3 725	3 632	-93	Fermeture des déchèteries
OMR	5 375	6 664	1 289	Comptabilise les collectes Multiflux dégradées du 1er confinement
Encombrants	0	0	0	
D. collectivités	3 105	3 487	382	
D. assimilés	500	384	-116	
Tout-venant	25 275	23 616	-1 659	Fermeture des déchèteries
Bois	10 500	9 436	-1 064	Fermeture des déchèteries
Déchets verts	22 105	17 784	-4 321	Fermeture des déchèteries
DEA	7 200	6 925	-275	arrêt des collectes pendant le 1er confinement
D3E	3 200	2 884	-316	arrêt des collectes pendant le 1er confinement
Textiles	2 210	1 910	-300	
Plâtre	0	0	0	mise en place prévue pour septembre 2021
Huisserie	0	0	0	mise en place prévue pour septembre 2021
<b>TOTAL</b>	<b>188 120,00</b>	<b>178 799,20</b>	<b>-9 320,80</b>	
			<b>-4,95%</b>	

Compte tenu de la pandémie, l'année 2020 ne pourra pas constituer une année de référence pour les estimations des tonnages 2021. En effet, les tonnages 2020 sont inférieurs de de 3,81% par rapport à 2019. Aussi, les tonnages 2021 seront définis sur la base des performances 2019.

Flux	2019	2020	2021	Commentaires
Sacs vert	17 849,88	15 678,02	17 745	Baisse liée à la baisse de population en 2021
Sacs orange	23 163,88	16 835,51	22 745	Baisse liée à la baisse de population en 2021
Sacs bleu	47 782,19	52 312,50	47 300	Baisse liée à la baisse de population en 2021
<b>Multiflux</b>	<b>88 795,95</b>	<b>84 826,03</b>	<b>87 790,00</b>	
Biodéchets	1 954,46	1 464,87	1 800	Fermeture des restaurants et des cantines scolaires au 1er confinement
Multimatériaux	0,78	405,98	1	Comptabilise la collecte spécifique de SO Multimat. en 2020.
Emballages	2,72	39,82	1	Comptabilise la collecte spécifique des sacs orange Emballages en 2020
Papiers	639,32	511,58	590	Baisse du gisement de journaux/revues/magazines
Fibreux	3 016,14	3 111,18	3 210	à périmètre desservi équivalent à 2019 et 2020
Verre*	11 109,56	11 716,58	11 600	La fermeture des frontières a eu un impact sur le tri du verre au 1er confinement
Cartons	3 654,22	3 632,49	3 725	Hausse des achats en ligne
OMR	5 379,08	6 664,16	5 375	Comptabilise les collectes Multiflux dégradées du 1er confinement en 2020
Encombrants	0,00	0,00	0	
D. collectivités	3 273,76	3 486,86	3 105	
D. assimilés	501,24	384,20	500	
Tout-venant	24 703,52	23 616,36	23 065	Mise en place filières Plâtre et Huisserie. Equipement Meubles D. Bouzonville
Bois	10 191,76	9 435,58	10 500	
Déchets verts	20 632,34	17 784,12	22 105	
DEA	6 912,92	6 924,98	7 100	arrêt des collectes pendant le 1er confinement / équipement D. Bouzonville 2021
D3E	3 039,74	2 884,47	3 100	arrêt des collectes pendant le 1er confinement
Textiles	2 066,88	1 909,94	2 070	arrêt des collectes pendant le 1er confinement
Plâtre	0,00	0,00	667	mise en place prévue pour septembre 2021
Huisserie	0,00	0,00	233	mise en place prévue pour septembre 2021
<b>TOTAL</b>	<b>185 874,38</b>	<b>178 799,20</b>	<b>186 537,00</b>	

Les tableaux ci-dessous reprennent les variations en tonnes et en % pour chaque flux entre :

- les tonnages 2019 et 2020,
- les tonnages 2019 et les tonnages prévisionnels 2021.

Aussi, les quantités de déchets pris en charge par le Sydeme en 2021 seraient ainsi relativement stables (+0,36%).

Flux	Variation 2019/2020	
	Tonnes	%
Sacs vert	-2 171,86	-12,17%
Sacs orange	-6 328,37	-27,32%
Sacs bleu	4 530,31	9,48%
<b>Multiflux</b>	<b>-3 969,92</b>	<b>-4,47%</b>
Biodéchets	-489,59	-25,05%
Multimatériaux	405,20	51948,72%
Emballages	37,10	1363,97%
Papiers	-127,74	-19,98%
Fibreux	95,04	3,15%
Verre	607,02	5,46%
Cartons	-21,73	-0,59%
OMR	1 285,08	23,89%
Encombrants	0,00	
D. collectivités	213,10	6,51%
D. assimilés	-117,04	-23,35%
Tout-venant	-1 087,16	-4,40%
Bois	-756,18	-7,42%
Déchets verts	-2 848,22	-13,80%
DEA	12,06	0,17%
D3E	-155,27	-5,11%
Textiles	-156,94	-7,59%
Plâtre		
Huisserie		
<b>TOTAL</b>	<b>-7 075,18</b>	<b>-3,81%</b>

Flux	Variation 2019/2021	
	Tonnes	%
Sacs vert	-104,88	-0,59%
Sacs orange	-418,88	-1,81%
Sacs bleu	-482,19	-1,01%
<b>Multiflux</b>	<b>-1 005,95</b>	<b>-1,13%</b>
Biodéchets	-154,46	-7,90%
Multimatériaux	0,22	28,21%
Emballages	-1,72	-63,24%
Papiers	-49,32	-7,71%
Fibreux	193,86	6,43%
Verre	490,44	4,41%
Cartons	70,78	1,94%
OMR	-4,08	-0,08%
Encombrants	0,00	
D. collectivités	-168,76	-5,15%
D. assimilés	-1,24	-0,25%
Tout-venant	-1 638,52	-6,63%
Bois	308,24	3,02%
Déchets verts	1 472,66	7,14%
DEA	187,08	2,71%
D3E	60,26	1,98%
Textiles	3,13	0,15%
Plâtre	666,67	
Huisserie	233,33	
<b>TOTAL</b>	<b>662,62</b>	<b>0,36%</b>

## D.6 Activité liée à l'exploitation des deux unités de méthanisation

Les tableaux ci-dessous présentent les tonnages traités par les deux sites de méthanisation sur l'année 2020.

La crise sanitaire a fortement perturbé le fonctionnement des sites, notamment pendant le premier confinement avec la fermeture des déchetteries et par conséquent l'arrêt des apports de déchets verts.

Malgré les mesures de distanciation sociale, il n'y a pas eu d'arrêt de fonctionnement sur les deux unités de méthanisation, la présence du personnel sur site et les interactions lors d'interventions ont été réduites au maximum tout en maintenant un régime d'introduction minimal.

L'ensemble du flux de sacs verts a été réceptionné et traité sur Méthavalor.

Tonnage entrant Méthavalor					
Sacs verts	Biodéchets pro Sydeme	Biodéchets EVS/Bowesa	Déchets verts	Biodéchets apport tiers	Total
14 507 t	1 449 t	11 241 t	4 732 t	9 988 t	41 916 t

Tonnage entrant unité de méthanisation de Sarreguemines					
Déchets verts	Déchets végétaux IAA	Paille	Biodéchets liquides	CIVE	Total
4 654 t	1567 t	1 t	3 242 t	995 t	10 458 t

- *IAA : industrie agro-alimentaire*
- *CIVE : culture intermédiaire à vocation énergétique*

L'année 2020 a été marquée par la normalisation du compost issu de Méthavalor. En effet, la ligne d'affinage du compost a subi en 2019 des modifications importantes avec notamment l'ajout d'un séparateur balistique qui permet aujourd'hui de séparer le compost des inertes et des pierres. Depuis la mise en service en février 2020, le compost produit par Méthavalor respecte la norme NF U 44 051 et peut donc être valorisé agronomiquement à travers un retour au sol en agriculture.

Aussi, le compost historique stocké sur la plateforme de réception de déchets verts de Morsbach est introduit en parallèle sur la ligne d'affinage afin d'y retirer les derniers indésirables. Environ un tiers du volume stocké a été évacué en 2020, et le rythme des évacuations suit les prescriptions imposées par la DREAL.

### Orientations stratégiques et budgétaires pour 2021

En 2021, l'objectif premier du Sydeme sera de pérenniser le fonctionnement des installations de méthanisation en maintenant des performances optimales tant sur les capacités d'introduction que sur les valorisations énergétiques afin de se rapprocher des résultats de l'année 2019.

En parallèle, une recherche d'optimisation des coûts de fonctionnement sera menée à travers notamment la recherche de filières alternatives pour des postes de dépenses conséquents comme la gestion des digestats liquides. En effet, à travers le marché public lancé courant Juillet 2020, le Sydeme exporte majoritairement le traitement des digestats liquides des deux unités de méthanisation vers des exutoires externes (méthanisation et compostage), ce qui représente une dépense annuelle conséquente, aussi bien en traitement qu'en transport, et nécessite une logistique compliquée. Le Sydeme prévoit donc de mettre en place un plan d'épandage concernant la valorisation des digestats liquides de l'unité de Sarreguemines et de s'orienter vers un traitement plus poussé des digestats liquides de Méthavalor afin de séparer une eau pouvant être rejetée dans le réseau d'eaux usées d'une fraction solide riche en minéraux.

Enfin, afin de se conformer à la réglementation en vigueur concernant le traitement des sous-produits animaux par méthanisation (règlement CE n°1069) sur Méthavalor, le Sydeme poursuivra les pistes de réflexion avec un bureau d'études afin d'obtenir un agrément sanitaire, qui devraient aboutir à la mise en place d'une unité de stérilisation (maintien d'une température de 133°C pendant 20 min à une pression de 3 bars) sur les digestats liquides.

### E Perspectives et orientations stratégiques 2021

Les priorités pour l'exercice 2021 sont les suivantes :

- poursuivre la recherche de marges de manœuvre en agissant sur les coûts d'exploitation,
- améliorer le fonctionnement des équipements par une politique d'investissement productif,
- optimiser la valorisation des sous-produits de la méthanisation,
- rechercher un financement du fond de roulement et négocier la dette du Sydeme,

Dans cette optique d'une part seront étudiés les investissements suivants :

- le renouvellement sur cinq ans du parc informatique et logiciels à hauteur de 20 000€/an ;
- le remplacement des lampes à vapeur de sodium du Multiflux par des ampoules LED : 6 000€HT
- les études de faisabilité du retrait de la collecte multiflux du sac orange d'une part, et du changement de process de tri, d'un montant estimatif de 40 000 €HT chacune, potentiellement subventionnables à hauteur de 70 % par l'ADEME
- les aménagements réglementaires en termes de sécurité et d'environnement :

Site	Action	Gain	Coût	Observations
CT2E	Adoucisseur d'eau (eau potable)	Pallier les fuites		2 500 €
CTM	Finalisation de la sécurisation	Intervention de maintenance en sécurité		50 000 €
CTMF	Calorifugeage de la charpente métallique contre l'incendie	Poursuite de l'exploitation		100 000 €
CTMM	Nouvelle centrale incendie	Conformité réglementaire		25 000 € Mise en conformité impérative avant juin 20
CTMM	Mise en conformité rejets d'eaux de voiries	Poursuite de l'exploitation		90 000 €
PRDVM	Mise en conformité rejets d'eaux de voiries	Poursuite de l'exploitation		90 000 €
Méthva Sgms	Sécurité de l'accès machine de la trémie d'alimentation	Conformité machine		20 000 €
Méthavalor	Unité d'hygiénisation	Poursuite de l'exploitation		1 000 000 € Dépenses sur 2 ans (début des travaux
Méthva sgms & Méth	Renouvellement du parc de détecteur gaz portable	Eviter le risque d'intoxication		5 000 €
Méthavalor	Station de désinfection mobile	Poursuite de l'exploitation		10 000 € Pour réaliser les désinfections du site
Méthavalor	Dossier modificatif ICPE lié à l'agrément sanitaire	Poursuite de l'exploitation		10 000 € Etude intellectuelle uniquement
Méthavalor	Nouvelle centrale incendie	Mise en conformité via les assurances		130 000 € Indispensable
Méthavalor	Vidéosurveillance	Mise en conformité via les assurances		Arbitrage entre achat et location en cours
Méthavalor	Mise en conformité dossier de réexamen	Poursuite de l'exploitation		15 000 € Attente d'un arrêté préfectoral
Méthavalor	Dispositif de récupération des lixiviats (travaux TP)	Odeurs/pollution env		56 000 €
<b>TOTAL</b>				<b>1 603 500 €</b>

- les investissements nécessaires au fonctionnement optimal des équipements de Méthavalor – Méthavos





Pour ce faire, il est proposé, après avis favorable de la commission des finances et du bureau réunis le 8 mars dernier, de reconduire les contributions TTC versées par les intercommunalités membres au titre de l'année 2020 et d'y ajouter 2% d'augmentation afin de pouvoir honorer les obligations ci-dessus énoncées.

Par ailleurs, il convient de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour reconstruire la confiance avec les organismes bancaires et les fournisseurs du Sydeme.

Dans son dernier rapport, la CRC demande un « effort » des intercommunalités membres pour faire baisser la dette du Sydeme envers ces dernières en ne réclamant pas tout ou partie de ces sommes dues par le Sydeme.

A ce titre, il pourrait être proposé à ces dernières de remettre le remboursement à hauteur de 6,3M€ de l'aide exceptionnelle accordée au Sydeme en 2014 – 2015 à une date ultérieure, lors d'un retour à meilleure fortune du Sydeme

